



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 11/07/2014	Séance du vendredi 4 juillet 2014 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de Général des Services Laurent VAN HERREWEGHE
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 04/07/2014 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme Mme Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. I.1.1 - Garanties d'emprunt habitat (juin 2014)

Mme ROCHDI et MM. SCHAUSS et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et la SAIEMB Logement pour un montant total de 3 033 479,15 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.2 - Garanties d'emprunt compétence Economie et Habitat (juillet 2014)

MM. BAULIEU, BLESSEMAILLE et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'économie et d'habitat par Aktya et Habitat 25 pour un montant total de 3 435 223,60 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.3 - Créances irrécouvrables 2014

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 2 556,04 € au titre du Budget Principal,
- 20 796,17 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 858,26 € au titre du Budget Annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. I.1.4 - Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives : adhésion d'une commune supplémentaire

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du vendredi 4 juillet 2014

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.3), M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Etaient absents : M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. CURIE, J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1)

Mandataires : J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du 4 juillet 2014

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____ 6

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance _____ 6

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes __ 6

Finances _____ 6

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt habitat (juin 2014) _____ 6

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt compétence Économie et Habitat (juillet 2014) _____ 6

Rapport n°1.1.3 - Créances irrécouvrables 2014 _____ 7

Rapport n°1.1.4 - Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives : Adhésion d'une commune supplémentaire _____ 7

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du vendredi 4 juillet 2014

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. J'ouvre la séance du Bureau.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.I - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous faut un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Mme Catherine BARTHELET. Les pouvoirs pour la séance sont M. Pascal CURIE à Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques KRIEGER à M. Gabriel BAULIEU et M. Anthony POULIN à Françoise jusqu'à son arrivée.

Je vous remercie.

Commission n°0I : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n° I.I.I - Garanties d'emprunt habitat (juin 2014)

M. BAULIEU.- Une erreur s'est glissée dans le rapport des garanties d'emprunt adopté par le Bureau du 10 juin 2014 : la quotité garantie par le Grand Besançon au projet n°166 (Construction de 6 logements, situés 7 rue de Grandfontaine à Montferrand-le-Château) est de 30 % et non 50 %. Le présent rapport, qui annule et remplace le précédent, rectifie la quotité et le montant garanti dans le corps de la délibération et dans l'annexe concernée.

M. LE PRÉSIDENT.- [...] Ne prennent pas part au vote Madame ROCHDI et Messieurs CURIE, SCHAUSS et STEPOURJINE. Ce rapport est adopté.

Rapport n° I.I.2 - Garanties d'emprunt compétence Économie et Habitat (juillet 2014)

M. BAULIEU.- Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à cinq demandes nouvellement déposées en matière d'habitat et d'économie pour un montant de 3 435 223,60 €. Pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunts sont respectés.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FOUSSERET, BAULIEU, BLESSEMAILLE, FELT et GAVIGNET ne prennent pas part au vote. Ce rapport est adopté.

Rapport n° I.1.3 - Créances irrécouvrables 2014

M. BAULIEU.- La somme globale s'élève à 24 210 €. Elle se répartit entre les trois budgets suivants : le budget principal, le budget annexe Déchets et le budget annexe CRR, l'essentiel portant sur les déchets. Sur le budget principal (2 556 €), il s'agit de 10 titres non recouverts sur des opérations du CET des Andiers. Vous aurez noté également 10 créances à 0,01 €. Pour le budget annexe Déchets, le montant est de 20 796 €, mais là, à nouveau, comme nous le voyons périodiquement, c'est le résultat des initiatives répétées du trésorier, du payeur pour obtenir les recouvrements. Ce n'est que lorsque toutes les voies sont épuisées ou que les justifications de la solvabilité sont reçues que nous pouvons statuer.

Nous couvrons encore une période relativement longue pour 20 796 €, avec 219 factures concernant 158 personnes physiques et 61 personnes morales. Vous avez là également les explications par grand nombre, notamment :

- sur l'insolvabilité constatée par PV pour 97 factures ;
- sur des entreprises en liquidation pour 47 factures ;
- sur 16 changements d'adresse ;
- sur 58 factures sur des créances minimales ou des poursuites sans effets.

Ont donc été engagés beaucoup plus de frais que ce qu'il y a à recouvrer.

Concernant le conservatoire, vous avez 858,26 €. Vous avez également les explications sur la carence, les poursuites sans suite, etc. Vous noterez qu'il n'y a pas d'ambiguïté, nous n'avons aucun élève concerné par ces défaillances, qui serait encore inscrit au CRR.

Voilà pour ce rapport, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

M. LIME.- Sur la trésorerie, les impayés sont-ils anciens ou récents ? Il y avait quelques difficultés sur le recouvrement.

M. BAULIEU.- Tu as les explications dans le rapport. J'indiquais que nous couvrons une période relativement large. Nous avons déjà couvert sur des décisions identiques antérieures. Mais comme je le disais il y a un instant, tant que le trésorier, le payeur (Madame et ses services) n'ont pas épuisé les voies de recours, on ne nous les soumet pas. C'est donc en créance irrécouvrable. Nous avons déjà statué sur d'autres opérations en 2006 ou 2007, antérieurement. Mais celles-ci sont à maturité pour faire l'objet d'une décision sur le plan de leur caractère irrécouvrable désormais. Ceci dit, nous couvrons une période large sur les Déchets. Il y a des titres de 2006 à 2013. Sur les 219, je n'ai pas le calendrier.

M. LIME.- Nous avons des soucis de vitesse de réalisation du recouvrement. Je vais le dire de cette manière.

M. BAULIEU.- Je ne sais pas si nous pouvons toujours les incriminer. Pour qui pratique un peu ce genre d'opération, il n'est pas toujours simple d'arriver au bout et de se dire « *je n'ai plus rien à gratter* ». Lorsqu'il y a eu liquidation, c'est clair le jour où elle est prononcée. Mais sur l'insolvabilité, cela demande un certain temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est adopté. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives : Adhésion d'une commune supplémentaire

M. BAULIEU.- Ce rapport est très simple. Nous avons déjà statué sur cette convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives. Il s'agit tout simplement d'y ajouter la commune de Montferrand-le-Château, pour être agréable à notre collègue Pascal. C'est le seul objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, la séance est levée.